



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p><b>COMPTE RENDU</b> <b>DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU MERCREDI 14 AVRIL 2021</b></p>
---

L'an deux mille vingt-et-un, le Mercredi 14 avril 2021 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le Jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

La réunion a lieu sans présence de public et les débats sont retransmis en direct sur le site Internet de la Ville « Vincennes.fr ».

**Etaient présents** : Mme LIBERT-ALBANDEL, Maire ; M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, Mme BALAGNA-RANIN

**Etaient excusés** : Mme GAUVAIN pouvoir à M. LEBEAU, M. CHARDON pouvoir à M. BONAVENTURE, Mme VALERO pouvoir à Mme VOISIN, M. BOUKOBZA pouvoir à Mme TOP, M. RIBET pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ pouvoir à M. SESTER, M. EPINAT pouvoir à Mme GALL

**Le Conseil a élu comme secrétaire** : M. LEROY



**M. LEROY est élu secrétaire de séance à l'unanimité**



## RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Mamédi DIARRA, Conseiller municipal, élu du Quartier Diderot-Domaine du Bois, répond à une question de Mme Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire », relative au fonctionnement des services postaux à Vincennes.

Mme Alida VALVERDE, Adjointe au Maire, chargée de l'administration générale et de l'open data, répond à une question de Mme Maria Carolina MEZA CAMPUZANO, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relative à la mise en lumière des bâtiments vincennois.

Mme Annick VOISIN, Adjointe au Maire, chargée de la culture, répond à une question de Mme Florence GALL, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relative à l'école « Arts En Mouvements » à Vincennes.

M. Pierre LEBEAU, Premier Adjoint au Maire, chargé des solidarités et de l'insertion, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire », relative à la mise en place de la « nouvelle cotation obligatoire » dans l'attribution de logements sociaux.

M Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire, chargé du cadre de vie, des mobilités et de la propreté, répond à une question de M. Olivier SESTER, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire », relative à la mise en service d'une navette Est-Ouest.

M. Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire, chargé des grands projets, des équipements publics, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de M. Alain BONAVENTURE, Conseiller municipal de la liste « Avec vous pour Vincennes », relative aux prochaines étapes à la déclaration d'utilité publique sur le secteur situé au 3 et 30-34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil.



## LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT), **le compte rendu de la séance du 10 mars 2021.**

## I. FINANCES

### LE CONSEIL

- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **le budget primitif pour l'exercice 2021 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour le budget principal de la Ville à la somme de 151 538 142 €.**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN, - 5 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2021 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 192 810 € et approuve la contribution du budget principal au budget annexe de la restauration municipale qui s'élève, pour l'exercice 2021, à 142 810 €.**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2021 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 113 710 € et approuve la contribution du budget principal au budget annexe des spectacles vivants qui s'élève, pour l'exercice 2021, à 67 710 €.**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 5 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **le budget annexe des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2021 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 315 450 €.**
- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstentions : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, **le budget primitif du budget annexe du centre aquatique le Dôme pour l'exercice 2021 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 2 650 970 € et approuve la contribution du budget principal au budget annexe du centre aquatique du Dôme qui s'élève, pour l'exercice 2021, à 915 000 € en investissement et 1 686 640 € en fonctionnement.**

- ▷ **FIXE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **les taux de la fiscalité directe locale pour 2021** comme suit :

	<b>2021</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>34,18 %</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	<b>71,24 %</b>

- ▷ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à chacune des associations suivantes :

**Associations sociales :**  
à l'unanimité,

<b>A.P.E.I "Les Papillons blancs de Vincennes"</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Actions pour l'autisme Asperger France</b>	<b>500 €</b>
<b>Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne</b>	<b>700 €</b>
<b>Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne</b>	<b>200 €</b>
<b>Association des Paralysés de France</b>	<b>100 €</b>
<b>Association Famille Services Vincennes</b>	<b>4 400 €</b>
<b>Association France Alzheimer Val-de-Marne et maladies apparentées</b>	<b>500 €</b>
<b>Association générale des familles de Vincennes</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Association Maison Notre-Dame</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Association oecuménique d'entraide</b>	<b>2 800 €</b>
<b>Association Valentin Haüy - Comité de Vincennes</b>	<b>400 €</b>
<b>Clefrançais</b>	<b>500 €</b>
<b>Club d'amitié et de partage</b>	<b>2 500 €</b>
<b>Comité du Val-de-Marne de la Ligue Nationale contre le cancer</b>	<b>200 €</b>
<b>Croix-rouge française</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Entraide de l'Eglise protestante unie de Vincennes</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF</b>	<b>400 €</b>
<b>Les Auxiliaires des aveugles</b>	<b>100 €</b>
<b>Les Elus Solidaires</b>	<b>200 €</b>
<b>Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne</b>	<b>3 500 €</b>
<b>Maisons d'accueil L'Ilôt</b>	<b>400 €</b>
<b>Pauses</b>	<b>200 €</b>
<b>Rêves</b>	<b>800 €</b>
<b>Secours catholique</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Société de Saint Vincent de Paul- Conseil départemental du Val-de-Marne</b>	<b>1 500 €</b>
<b>Solidarités nouvelles pour le logement Val-de-Marne - Groupe de Vincennes</b>	<b>400 €</b>
<b>Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM - Val-de-Marne)</b>	<b>400 €</b>
<b>Union pour la défense de la santé mentale</b>	<b>300 €</b>

à la majorité, (5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 4 abstentions : Mmes GALL, MEZA CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, M. EPINAT,)),

<b>Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte</b>	<b>500 €</b>
<b>Total</b>	<b>42 500 €</b>
<i>Reste à répartir</i>	
	<b>36 200 €</b>

**Associations jeunesse :**

à l'unanimité,

<b>Fête le savoir</b>	<b>2 500 €</b>
<b>Scouts et guides de France - "Groupe Saint-Louis de Vincennes"</b>	<b>1 100 €</b>
<b>Scouts et guides de France groupe Jacques-Deschamps</b>	<b>2 300 €</b>

à la majorité, (5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstentions : Mmes GALL, BALAGNA-RANIN, M. EPINAT,)),

<b>Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges</b>	<b>600 €</b>
<b>Total</b>	<b>6 500 €</b>
<i>Reste à répartir</i>	
	<b>0 €</b>

**Associations patriotiques :**

à l'unanimité,

<b>Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs (AAMMAC Vincennes)</b>	<b>100 €</b>
<b>Anciens combattants, prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc et théâtres d'opérations extérieures - section de Vincennes (ACPG-CATM et TOE - section de Vincennes)</b>	<b>800 €</b>
<b>Association des membres de l'ordre des Palmes académiques du Val-de-Marne (AMOPA 94)</b>	<b>100 €</b>
<b>Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'école de perfectionnement des sous-officiers Vincennes (ASOR 94 / AEPSORV)</b>	<b>350 €</b>
<b>Association interarmées des officiers de réserve et des réservistes du Val-de-Marne/Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes (AOR 94 / AORRV)</b>	<b>700 €</b>
<b>Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire - section de Val-de-Marne (CG VM 94)</b>	<b>400 €</b>
<b>Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite - Section Val-de-Marne (ONM 94)</b>	<b>100 €</b>
<b>Comité des associations à caractère patriotique de Vincennes</b>	<b>450 €</b>
<b>Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés (FNAC)</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - comité de Vincennes / Saint-Mandé (FNACA Vincennes / Saint-Mandé)</b>	<b>900 €</b>
<b>Les Médaillés Militaires - société nationale d'entraide de la Médaille militaire 192 e section (MM - SNEM 192e section)</b>	<b>400 €</b>

<b>Société des membres de la Légion d'honneur - comité de Vincennes / Fontenay-sous-Bois (SMLH Vincennes / Fontenay-sous-Bois)</b>	<b>400 €</b>
<b>Souvenir français - comité de Vincennes (SF Vincennes)</b>	<b>3 500 €</b>
<b>Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre - (UDIAC 94 - Vincennes / Saint-Mandé)</b>	<b>700 €</b>
<b>Union nationale des combattants 70 e section (UNC 70)</b>	<b>400 €</b>
<b>Vincennes - Tradition chasseurs (Fanfare)</b>	<b>700 €</b>
<b>Total</b>	<b>12 000 €</b>

*Reste à répartir*                      **0 €**

**Associations culturelles :**

à l'unanimité,

<b>Arts en mouvements</b>	<b>1 500 €</b>
<b>Association des Musiques pour Adultes au Conservatoire - AMAC</b>	<b>15 000 €</b>
<b>Association pour la mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Choeur "Chanter"</b>	<b>1 400 €</b>
<b>Choeur Saint-Louis de Vincennes</b>	<b>1 400 €</b>
<b>Club micronet Vincennes</b>	<b>1 400 €</b>
<b>Compagnie Altaïr</b>	<b>800 €</b>
<b>Ensemble choral de Vincennes</b>	<b>1 400 €</b>
<b>Fers Play</b>	<b>700 €</b>
<b>La Compagnie Cîrconflexe</b>	<b>600 €</b>
<b>La Guirlande</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Les enfants de Léop'art</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Société des amis de Vincennes</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Théâtre instant présent</b>	<b>1 400 €</b>
<b>Tonalités</b>	<b>1 400 €</b>
<b>Union philatélique de l'Est parisien</b>	<b>300 €</b>
<b>Vincennes Images</b>	<b>500 €</b>
<b>Violons and co</b>	<b>1 500 €</b>
<b>Total</b>	<b>36 300 €</b>

*Reste à répartir*                      **19 200 €**

**Associations sportives :**

à l'unanimité,

<b>1ère Compagnie d'arc de Vincennes</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Airshot</b>	<b>500 €</b>
<b>Association de cardiologie Ile-de-France - Club cœur et santé de Vincennes</b>	<b>650 €</b>
<b>Association vincennoise d'escalade</b>	<b>400 €</b>
<b>Basket Athlétique club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Cercle d'Escrime de Vincennes</b>	<b>16 000 €</b>
<b>Gym "V" pour tous</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Jeux de Boules de Vincennes</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Les Dauphins de Vincennes</b>	<b>4 000 €</b>

<b>Les échecs de Vincennes</b>	<b>5 200 €</b>
<b>Musculation Vincennes club</b>	<b>500 €</b>
<b>Rythmique sportive vincennoise</b>	<b>2 500 €</b>
<b>Société Vincennoise de Lutte et de Judo</b>	<b>15 000 €</b>
<b>Taekwondo Vincennes</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Tennis de table vincennois</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Triathlète attitude</b>	<b>500 €</b>
<b>Union et Avenir de Vincennes</b>	<b>2 500 €</b>
<b>Vélo-club de Vincennes</b>	<b>4 500 €</b>
<b>Vincennes Athlétic</b>	<b>10 500 €</b>
<b>Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)</b>	<b>500 €</b>
<b>Vincennes Rock Club</b>	<b>400 €</b>
<b>VITA-GV Gymnastique volontaire de Vincennes</b>	<b>800 €</b>

à la majorité, (9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT.),

<b>Yacht club de Vincennes</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>86 450 €</b>
<i>Reste à répartir</i>	<i>50 550 €</i>

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer les avenants visant à préciser le montant de la subvention 2021 pour chacune des associations suivantes :

<b>Association</b>	<b>Subvention 2021</b>
<b>Clubs loisirs découvertes</b>	<b>40 000 €</b>
<b>Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)</b>	<b>65 000 €</b>
<b>Amicale du personnel territorial de la Ville de Vincennes</b>	<b>644 000 €</b>
<b>Vincennes en concert - Prima la musica</b>	<b>57 000 €</b>
<b>Espace Daniel-Sorano</b>	<b>450 000 €</b>
<b>Soliha</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Club Olympiques de Vincennes</b>	<b>45 000 €</b>
<b>Rugby Club de Vincennes</b>	<b>36 000 €</b>
<b>Vincennes Volley Club</b>	<b>46 000 €</b>

- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, à compter du 14 avril 2021, les tarifs suivants pour l'occupation des salles de l'hôtel de ville (salle des fêtes, salle des mariages, salle Aimé mireur) pour une utilisation annexe à un tournage de film : restauration des équipes, maquillage, régie etc :

Salle	Forfait journalier (divisible en demie journée)
Salle des fêtes	500 €
Salle des mariages	500 €
Salle Aimé Mireur	300 €

## II. ADMINISTRATION MUNICIPALE

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Saint-Mandé pour l'attribution d'un accord-cadre de fournitures de produits et articles d'hygiène et d'entretien, approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Madame le Maire à la signer.
- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT,
- Madame Annick VOISIN, Adjointe au Maire,
  - Madame Brigitte GAUVAIN, Adjointe au Maire

en qualité de membres respectivement titulaire et suppléante de la Commission d'appel d'offres relative au groupement de commandes entre les Villes de Vincennes et St-Mandé pour l'attribution d'un marché de fournitures de produits et articles d'hygiène et d'entretien.



### III. RESSOURCES HUMAINES

#### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **l'accord cadre relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail, annexé à la présente délibération, et autorise Madame le Maire à le signer avec les représentants syndicaux.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **d'appliquer les dispositions relatives aux autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à certains événements familiaux et à l'aménagement horaire pour l'allaitement de l'enfant, ci-annexées, dans l'attente de la parution du décret prévu à l'article 21 de la loi n°2019-634 du 13 juillet 1993 modifié.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN, **la mise en place d'astreintes lorsque les exigences de continuité de service public ou d'impératifs de sécurité l'imposent, en cas d'intempéries, déneigement des voies, gardiennage de locaux, missions d'assistances, pour certains emplois.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les prestations d'action sociale versées aux agents de la ville de Vincennes.**

### IV. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

#### LE CONSEIL

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, **la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de trois millions soixante-douze mille euros (3.072.000 €) souscrit par la société Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'opération de construction de 23 logements sociaux (7PLAi/9PLUS/7PLS) sis 3/5, rue Saulpic à Vincennes.**

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 5 logements à la Ville et fixant les obligations de la société Immobilière 3F, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour l'opération de construction de 23 logements sociaux (7PLAi/9PLUS/7PLS), sis 3/5, rue Sulpic à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer cette convention.
  
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme détaillé d'actions et de répartition de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes pour l'année 2021 et autorise Madame le Maire à le communiquer au Préfet du Val-de-Marne.
  
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la Convention d'Intervention Foncière proposée par l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

## **V. TRAVAUX, URBANISME**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant à la Convention relative aux études, diagnostics et essais de dépollution sur le site du Collège Saint-Exupéry et du bâtiment communal voisin, 7 bis rue de la Liberté, entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Vincennes et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

## **VI. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **LE CONSEIL**

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention au projet présenté par le Rotary Club Paris Est dans le cadre de l'appel à projets développement durable à hauteur de 2000 €.

## VII. DÉVELOPPEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

## ÉCONOMIQUE,

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention pour le versement d'une dotation exceptionnelle de 300 000 € (trois cent mille euros) entre la Ville et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Paris Est Marne et Bois afin de soutenir le tissu économique Vincennois dans le cadre de la lutte contre les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et autorise Madame le Maire à signer cette convention.
  
- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, à 50 € pour ¼ de page, la tarification de publicité dans le magazine municipal, destinée exclusivement aux établissements de restauration (code APE - NAF 5610A) dont le siège social est domicilié à Vincennes, pendant les 6 mois pleins suivant la date d'autorisation de réouverture de ces établissements qui sera déterminée par le Gouvernement.

## VIII. SPORTS

### LE CONSEIL

- ▷ **SOLLICITE**, à l'unanimité, une subvention auprès de l'Agence nationale du Sport pour la construction du centre sportif sis rue DeFrance, dans le cadre du dispositif de soutien aux Centres de préparation aux Jeux (CPJ) Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

## IX. CULTURE

### LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association *Au-delà de l'écran*, visant notamment à fixer le montant de la subvention de la Ville à 80 000 € pour l'exercice 2021.

## X. RAPPORTS ANNUELS

### LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport de gestion 2019/2020 de la Société d'économie mixte VINCEM.

## XI. SOCIAL

### LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

### - VŒUX

- ▷ **Madame le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu **présenté par Mme BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire », relatif au fonctionnement des services postaux à Vincennes, confirmée à l'unanimité**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le vœu **proposé par la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire » demandant à la direction de la Poste, le retour à Vincennes du centre de traitement du courrier et le développement des activités et horaires des bureaux annexes de la ville à l'égal du bureau principal.**
- ▷ **Madame le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu **présenté par Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire », relatif au Pacte Finance-Climat, confirmée à l'unanimité**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le vœu **proposé par la liste « Vincennes Respire » mandatant Madame le Maire de Vincennes pour apporter son soutien à l'appel pour un pacte Finance-Climat Européen et porter le projet d'un Pacte Finance-Climat Européen au niveau du Territoire Paris Est Marne et Bois ainsi que dans l'ensemble des réseaux de collectivités auxquels Vincennes participe.**

▷ **Madame le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu **présenté par Mme Odile SÉGURET, Adjointe au Maire de la liste « Avec vous pour Vincennes », relatif à la limitation du nombre d'élèves dans les classes de grande section de maternelle, CP et CE1, confirmée à l'unanimité**

▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le vœu proposé par la liste « Avec vous pour Vincennes » demandant :**

- **Que la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale tienne l'engagement gouvernemental d'abaisser à 24 élèves par classe à Vincennes les effectifs des grandes sections de maternelle, CP et CE1, puisque la configuration des établissements le permet, et ce dès septembre 2021,**
- **Que cet allègement des effectifs des grandes sections de maternelle, CP et CE1 n'implique pas une augmentation du nombre d'élèves dans les autres classes,**
- **Que les prévisions annoncées par l'Éducation Nationale soient réexaminées au plus vite pour tenir compte de l'engagement de limitation des effectifs ci-dessus et des données affinées par la Ville à l'issue de la campagne d'inscriptions scolaires et ce afin de permettre d'une part aux élèves d'être accueillis dans de bonnes conditions et d'autre part aux personnels de l'Éducation Nationale concernés par les fermetures envisagées de conserver leur poste à Vincennes, en particulier en cette période de crise sanitaire.**



**Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 30 juin 2021**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**

**La Présidente,  
Charlotte LIBERT-ALBANEL**

**Le Secrétaire,  
Frédéric LEROY**

**Question orale d'ordre général de Mme Chantal BALAGNA-RANIN**  
**élue de la liste**  
**« VINCENNES À GAUCHE POUR UN FRONT CITOYEN, ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE »**  
**portant sur le FONCTIONNEMENT DES SERVICES POSTAUX DE VINCENNES**

Ma question s'articule en deux volets précis : la distribution du courrier à Vincennes et le fonctionnement de l'annexe postale La Jarry.

Jusqu'en septembre 2019, la préparation des tournées des facteurs s'opérait dans les locaux du bureau de poste principal, au premier étage. De là les facteurs de Vincennes et Saint-Mandé partaient effectuer leurs tournées. Effectivement, Saint-Mandé avait déjà vu son centre de traitement du courrier délocalisé à Vincennes.

En septembre 2019, la direction de la poste considérant ou prétextant des problèmes de canalisations apparus en 2018 dans ces locaux vincennois jugés vétustes et insalubres, le traitement du courrier pour Vincennes et Saint-Mandé fut délocalisé à Montreuil où les facteurs des deux villes doivent se rendre avant de revenir effectuer leurs tournées.

Depuis cette délocalisation les usagers subissent et dénoncent des dysfonctionnements graves, réguliers et récurrents : fréquence aléatoire des tournées, courriers égarés, y compris recommandés, ou non distribués et impossible à retrouver....

Saint-Mandé a retrouvé son centre de traitement du courrier, suite à l'action conjointe des usagers, des syndicats et de la collectivité territoriale.

Que pensez-vous mettre en œuvre à ce jour pour obtenir le retour du traitement du courrier à Vincennes ?

Et d'autre part, que deviennent les locaux qui appartiennent à Poste Immo ?

Le bureau annexe de la Jarry rayonne sur les quartiers Diderot, Mowatt et Le Bois soit tout l'est de Vincennes, ce qui représente un nombre conséquent d'usagers de tout âge, actifs ou retraités, participant d'une large mixité sociale. Les horaires du bureau sont restreints, un automate d'encaissement de chèque manque, l'absence de conseiller financier interdit l'accès à certains produits. L'utilisateur est alors obligé de délaisser ce bureau et d'aller grossir la file d'attente au bureau principal de Vincennes.

Que pensez-vous mettre en œuvre à ce jour pour faire doter ce bureau de poste de la Jarry, rue Mowatt, du fonctionnement qui devrait être le sien pour répondre à son objectif de service public à la hauteur de la démographie de ce quartier ?

Réponse de M. Mamédi DIARRA, Conseiller municipal,  
à la question orale posée par Mme Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste  
«VINCENNES À GAUCHE POUR UN FRONT CITOYEN, ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE»

Chère collègue,

Si La Poste est une entreprise indépendante à laquelle la Ville ne peut donner d'instructions, nous n'avons pas manqué toutefois ces dernières années d'intervenir et de rencontrer sa direction à de nombreuses reprises pour relayer les attentes des Vincennois, afin que le service public soit assuré correctement à Vincennes.

Les premières difficultés dans la distribution du courrier ont commencé à apparaître non pas avant le déménagement auquel vous faites référence mais entre l'été et l'automne 2018.

En septembre de la même année, lors d'un rendez-vous avec Madame le Maire, La Poste lui indiquait qu'elle faisait face à des difficultés notamment à recruter des candidats suffisamment motivés et qualifiés sur les postes de facteur. À la suite de ce rendez-vous, la Ville souhaitant favoriser l'amélioration du service a mis en relation La Poste avec tous les acteurs locaux (service Développement économique et emploi, la Mission Locale pour l'Emploi, ...) afin de faciliter les résorptions de ces problématiques d'emploi et de relayer des annonces de recrutement dans Vincennes info.

Conscientes des conséquences potentielles d'un transfert d'activité sur un autre site, Madame le Maire de Vincennes et Monsieur le Maire de Saint-Mandé ont écrit en janvier 2019 afin d'exprimer leur crainte. La mise en place en septembre 2019 de cette nouvelle organisation du tri et de la distribution, n'ont malheureusement fait qu'aggraver la situation.

Après plusieurs rendez-vous avec les responsables locaux et départementaux de La Poste, il a été convenu que l'opérateur nous transmettrait un état hebdomadaire de l'évolution de la situation et notamment des moyens qu'il mettait en œuvre pour résorber les courriers en souffrance, chiffres à l'appui. Notre sénateur Laurent Lafon s'est engagé à nos côtés en interpellant lors des questions orales au gouvernement le Ministre de l'économie et des finances sur les carences de la distribution.

Depuis ces difficultés, La Poste a réorganisé les zonages de quartiers et procédé à des rééquilibrages, réajustements de zones liés au transfert à Montreuil pour tenir compte des changements de parcours et optimiser la distribution. Malgré des efforts chacun peut constater que la qualité de la distribution du courrier n'est pas encore optimale.

Vous nous interrogez sur ce que nous pouvons mettre en œuvre pour obtenir le retour du traitement du courrier à Vincennes. Je crois vous avoir démontré que depuis l'apparition des problèmes la ville a été pleinement impliquée. Si ces désordres sont antérieurs au déménagement à Montreuil, nous pensons comme vous qu'une relocalisation sur notre territoire participerait toutefois à l'amélioration du service. C'est la raison pour laquelle nous voterons à la fin de cette séance votre vœu portant sur le fonctionnement des services postaux à Vincennes.

... / ...

Concernant les locaux qui appartiennent à Poste immo et qui ont été laissés vacants suite au transfert de certains services sur Montreuil : à notre connaissance, le rez-de-chaussée pourrait être aménagé dans le but d'agrandir le hall d'accueil du public de la Poste centrale, quant aux locaux de l'étage la Poste a étudié plusieurs projets que la situation sanitaire n'a pas contribué à faciliter, nous sommes en contact régulier avec La Poste Immo et une fois les décisions actées nous ne manquerons pas de vous en informer.

Vous nous interpelez également sur le bureau annexe de la Jarry. Une fois encore s'il ne nous revient pas de juger de l'opportunité des choix d'organisation de La Poste et parce que nous sommes conscients aussi de l'évolution des habitudes qui a fortement impacté le recours au courrier traditionnel, cette mission de service public dans nos quartiers demeure, à nos yeux, indispensable. C'est dans cet esprit qu'à chacune de nos interventions nous rappelons à La Poste notre attachement à ce bureau de proximité. Toutefois, le recul de la fréquentation, la baisse des volumes de courrier et l'arrivée à échéance du Contrat de Présence Postale territoriale 2020/2022 nous invitent à réfléchir d'ores et déjà à tous les scénarii qui pourraient se présenter à nous. Les exemples de transformations, d'évolutions ou de fermetures ont été tellement nombreux dans le Val-de-Marne malgré les mobilisations qu'il est indispensable de réfléchir avec l'ensemble des partenaires à l'offre de proximité de demain.

Dans cet esprit Madame le Maire rencontre régulièrement les dirigeants de La Poste et participera d'ailleurs prochainement à une réunion de travail avec le PDG du groupe La Poste. Comme vous pouvez le voir, l'équipe municipale porte un intérêt tout particulier à la question de la présence postale sur son territoire et met tout en œuvre afin de garantir à nos concitoyennes et nos concitoyens, aux entreprises locales des services publics de proximité et de qualité.

---





Question orale de Maria Carolina MEZA CAMPUZANO  
portant sur **LA MISE EN LUMIÈRE DES BÂTIMENTS VINCENNOIS**

La ville de Vincennes a récemment mis en place un jumelage avec la ville irlandaise de Blackrock.

Pour marquer ce jumelage, en hommage à la verte Erin et pour célébrer la saint Patrick, le 17 mars dernier la mairie a fait le choix d'illuminer en vert les façades de la maison des associations ainsi que du bâtiment Cœur de ville en projetant sur la façade verdie "Joyeuse saint Patrick".

Nous serions curieux de connaître le coût et la complexité de mise en œuvre d'une telle opération. Sans trop nous avancer, les moyens de mise en œuvre nous semblent assez réduits ce qui nous laisse penser que ce type de dispositif pourrait être utilisé à d'autres fins.

Ne serait-il pas envisageable d'illuminer nos équipements publics pour d'autres causes ?

Par exemple, le 2 avril, à l'occasion de la semaine de sensibilisation à l'autisme, il était proposé aux collectivités d'illuminer en bleu leurs bâtiments. Ceci afin de faire changer le regard des citoyens sur l'autisme. La couleur bleue est traditionnellement associée à l'autisme et cette illumination, au-delà du symbole, visait à attirer l'attention du grand public sur les réalités de ces troubles du neuro-développement. L'Élysée a été éclairé en bleu, tout comme de très nombreuses mairies partout en France. Nous aurions pu y participer.

De nombreuses causes méritent d'être mises en avant tout au long de l'année. Peut-être pourrions-nous faire porter à nos bâtiments des messages de sensibilisation ? Par exemple pourquoi ne pas profiter de ce dispositif le 22 avril à l'occasion de la journée mondiale de la terre pour sensibiliser un peu plus les Vincennois ?

Réponse de Mme Alida VALVERDE, Adjointe au Maire,  
à la question orale posée par Mme Maria Carolina MEZA CAMPUZANO,  
Conseillère municipale de la liste « Vincennes + »

Chère Collègue,

Le 17 mars dernier, notre ville a effectivement participé à l'initiative internationale "Global Greenings" en illuminant Cœur de ville et la Maison des associations de la célèbre verte Erin si chère à Maupassant.

Cet événement initié par le gouvernement Irlandais à l'occasion de la Saint-Patrick, avait pour ambition de marquer le réseau d'amitiés et de partenariats avec l'Irlande, et à Vincennes avec notre ville jumelle Blackrock.

L'hôtel de ville étant momentanément indisponible pour ce type d'opération, nous avons fait le choix de nous reporter sur Cœur de ville. Cet événement ludique nous permettait à la fois de réaffirmer notre lien avec Blackrock et de proposer une animation dans une période que chacun qualifiera de compliquée et morose qui ne permet aucunement de vivre sereinement les relations européennes ou internationales.

Par le passé Vincennes a illuminé son hôtel de ville à plusieurs reprises :

- aux couleurs tricolores, à l'occasion des douloureux attentats dont notre pays a fait l'objet et en hommage aux trop nombreuses victimes,
- aux couleurs des anneaux olympiques lors de la candidature de Paris et la Région Île-de-France aux Jeux
- et évidemment à l'occasion de nos festivals ou lors des fêtes de fin d'année.

A contrario, Vincennes participe également depuis plusieurs années à l'opération « Le Jour de la Nuit ». Une opération visant à sensibiliser à la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité nocturne en procédant à l'extinction d'une partie de l'éclairage public ou de certains bâtiments communaux.

L'opération de la saint-Patrick a coûté environ 2000 euros.

Alors évidemment les causes à célébrer sont multiples et les sollicitations tout autant. Vous évoquez la couleur bleue utilisée lors de la semaine de sensibilisation à l'autisme, chacun a également en mémoire les illuminations d'octobre rose pour symboliser la lutte contre le cancer du sein ou l'Orange Day des Soroptimist en novembre à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

Mais parce que les sollicitations sont nombreuses nous ne pouvons répondre favorablement à chacune. Nous ne nous fixons aucune règle ni aucune obligation car cela serait le meilleur moyen de décevoir les différents acteurs de ces causes. Aussi nous avons fait le choix de nous mobiliser de multiples manières et notamment via les réseaux sociaux afin de sensibiliser le plus grand nombre et de toucher de nouveaux publics.

Ainsi le 21 mars dernier la ville a invité les Vincennois sur facebook à porter des chaussettes différentes à l'occasion de la journée mondiale de la Trisomie. Le 2 avril dernier Madame le Maire et de nombreux élus, comme vous-même j'imagine, ont arboré sur les réseaux sociaux le logo « Tous en bleu pour l'autisme »

Vous le voyez chaque semaine, chaque jour une cause nationale ou internationale, une journée, une semaine ou un mois invite chacun de nous à porter un message de sensibilisation. Les exemples sont nombreux. A chaque fois que cela est possible Vincennes participe à ces actions de sensibilisation. Certes nous n'éclairons pas systématiquement nos équipements car cela a aussi un coût mais nous essayons d'interpeler nos concitoyennes et nos concitoyens de façon différente pour les sensibiliser.



**Question orale de Florence GALL  
portant sur ARTS EN MOUVEMENTS À VINCENNES**

À Vincennes nous avons la chance d'avoir sur notre territoire une école de danse un peu particulière, qui forme à la danse classique, aux danses contemporaines, aux danses urbaines, aux arts du spectacle. Depuis 23 ans, à Vincennes, un lieu singulier permet à des jeunes de tout horizon de découvrir et développer leur potentiel humain et artistique, autour de la danse, du théâtre et du chant. C'est Arts en mouvements.

Cette école compte 300 élèves, dont 50 garçons. Cette école - comme le disent les nombreuses personnes qui la fréquentent - est aussi une école de la vie, une école qui transforme les jeunes pour leur apprendre la joie du partage et le plaisir du collectif. Cette école de danse et du spectacle vivant anime chaque année les manifestations et les rues de Vincennes. On peut repenser à l'inauguration du festival *Au-delà de l'écran* en 2019, avec la parade urbaine au son des parapluies de Cherbourg entre la mairie et l'Espace Pompidou, ou le spectacle du 13 juillet 2020 sur le cours Marigny.

Près de 800 personnes ont signé la pétition sur change.org demandant que l'école Arts en Mouvements reste à Vincennes et qu'en conséquence l'ensemble des acteurs locaux les soutiennent et les aident à trouver un espace de travail adéquat pour que la culture puisse continuer à rayonner à Vincennes.

En effet, Arts en mouvements est en conflit avec le propriétaire de leurs locaux qui leur demande une hausse de loyer importante malgré la crise actuelle. Il n'effectue par ailleurs aucun entretien et s'acharne à gêner leur activité, dans le but de les faire quitter le lieu. L'association n'a cessé de se défendre dans une série de procès à leur encontre, procès gagnés jusqu'à maintenant moyennant plus de 12 000 € de frais d'avocat depuis 2015. Quelle qu'en soient les décisions de justices, l'attachement des Vincennois à cette école est fort.

Nous savons que les élus de la majorité sont à l'écoute des difficultés de cette école, que la Mairie avait précédemment agi pour leur trouver le local actuel. Pour 2021, Arts en mouvement bénéficie d'une subvention de la mairie de 1500 euros. Contrairement aux associations sportives, elle ne bénéficie par contre d'aucune mise à disposition de locaux par la mairie. Notre question est donc : êtes-vous prêts à agir pour que Arts en Mouvements puisse rester à Vincennes ?

Réponse de Mme Annick VOISIN, Adjointe au Maire,  
à la question orale posée par Mme Florence GALL,  
Conseillère municipale de la liste « Vincennes + »

Chère Collègue,

Avant de répondre à votre question vous me permettez de vous rappeler que la ville soutient de façon régulière et active l'école de danse Arts en mouvement depuis sa création et qu'il ne me semble pas très judicieux quand on a la volonté de soutenir une association, comme vous le laissez entendre, d'utiliser un conflit d'ordre privé entre un bailleur et son locataire pour créer une polémique à des fins politiques.

Oui polémique. Terminer vos propos en nous demandant si nous sommes prêts à agir c'est effectivement vouloir polémiquer quand on sait tout ce que la ville de Vincennes a fait et fait encore pour soutenir cette école d'arts de la scène à Vincennes depuis plus de 20 ans. Cette provocation verbale est, dès lors, assez inconcevable.

Les quelques courriers de parents d'élèves que j'ai reçus me confirme que la responsabilité de la ville n'est nullement engagée dans ce litige. Au contraire nous essayons depuis plusieurs années dans un esprit constructif de permettre à chacune des parties de trouver une solution pour qu'Arts en mouvement puisse justement rester dans ce lieu magnifique qu'elle occupe depuis près de 10 ans. Quand on connaît le site, c'est la meilleure solution pour maintenir la spécificité de cette école d'arts de la scène Vincennoise.

Quand on souhaite faire de la médiation, il faut savoir aussi prendre de la hauteur, ce qu'a priori vous ne semblez pas avoir fait vu l'énoncé de votre question. Il aurait été plus judicieux de regarder les comptes par exemple et d'interroger le propriétaire plutôt que de le jeter à la vindicte populaire comme vous venez de le faire au détour de votre question en simplifiant les raisons de ce litige.

Quand on souhaite faire de la médiation, ce qui est notre volonté, on évite enfin de mettre sur la place publique un dossier qui fait l'objet d'une procédure judiciaire au risque d'interférer dans le dossier et au final d'envenimer une situation qui je le souhaite doit pouvoir s'apaiser pour ensuite se régulariser pour le bien de chacun.

Il me semble important d'ailleurs que chacune des parties retrouve un mode apaisé de communication afin de trouver une issue favorable.

Madame le Maire, mon prédécesseur et moi-même avons rencontré à plusieurs reprises les dirigeants de cette association avec laquelle nous entretenons d'excellentes relations. Leurs comptes sont sains et la qualité de leur enseignement n'est plus à démontrer. Arts en mouvement sait pouvoir compter sur la ville à chaque fois qu'elle en a eu besoin.

Nous avons également reçu le propriétaire qui nous a rappelé les travaux qu'il avait réalisés mais surtout qu'au-delà du conflit, il n'était pas opposé à ce que cette association reste dans les murs. C'est d'ailleurs la ville de Vincennes qui a mis en relation l'association avec ce propriétaire en 2011, alors que l'école de danse devait quitter son ancien local.

Il convient de rappeler aussi, pour la bonne compréhension de chacun, qu'après 10 années sans augmentation de loyer, le propriétaire a, à l'occasion d'un renouvellement de bail, demandé une augmentation du prix du loyer en prévenant les locataires plus d'un an à l'avance. Augmentation qu'il a fait estimer par une agence spécialisée. L'association trouvant cette augmentation trop élevée, ce qui peut s'entendre, a refusé de signer le nouveau bail mais occupe toutefois toujours les locaux.

... / ...

Le montant de cette augmentation, 452 euros, soit 3200 euros au lieu de 2748 pour 140 m<sup>2</sup>, était-il trop élevé ? Ni vous ni moi ne pouvons le dire. C'est aujourd'hui à la justice de se prononcer, puisqu'elle a été saisie, mais je reste persuadée qu'à l'occasion d'une nouvelle conciliation une proposition adaptée saurait satisfaire tout le monde.

Mais pour cela, il faut renouer le dialogue et mettre les rancœurs du passé de côté. Pour cela il faut aussi du calme et de la sérénité. C'est le sens de la démarche que je souhaitais proposer aux dirigeants de l'association Arts en mouvement quand un contretemps les a obligés à annuler ma venue dans leurs locaux.

En signe de bonne volonté le propriétaire a accepté lors d'un rendez-vous en février 2020, que l'école puisse sous-louer ses locaux quand elle n'en a pas besoin afin de pouvoir financer une partie de cette augmentation de loyer. D'autres solutions existent sans doute.

Vous m'interrogez enfin sur la mise à disposition de locaux municipaux pour cette même association.

Vous me permettez de vous rappeler qu'outre la difficulté que nous avons à pouvoir proposer des créneaux à toutes les associations Vincennes, répondre aux besoins d'Arts en mouvement équivaldrait au regard de leur planning actuel à trouver près d'une quarantaine de créneaux dans différentes structures de la ville. Devant cette difficulté, il y a ceux qui promettent et ceux qui savent que cela n'est malheureusement pas possible. Si d'ailleurs cela avait été possible, vous pensez bien que nous n'aurions pas attendu votre question pour agir.

Enfin, je crois que c'est l'unité de lieu ajouté au charisme et au professionnalisme des éducateurs qui font l'âme de cette école de danse. C'est la raison pour laquelle je crois en la médiation pour trouver un terrain d'entente et permettre ainsi à Arts en mouvement, qui traverse dans le même temps les difficultés inhérentes à la période sanitaire que nous traversons et l'absence de pratique si chère aux associations culturelles, de pouvoir poursuivre sa mission de transmission des arts à Vincennes.

---



**Conseil municipal du 14 avril 2021**

**Question orale de la liste « Vincennes Respire »  
sur la mise en place de la « nouvelle cotation obligatoire »  
dans l'attribution de logements sociaux**

Madame la Maire, chers collègues,

Nous avons déjà évoqué ici à maintes reprises l'importance d'intensifier l'effort public pour accroître l'offre de logements sociaux ou faciliter l'accès à la propriété dans une société où les inégalités sociales se polarisent de plus en plus.

Avec cette volonté politique prioritaire et essentielle de permettre aux Vincennois, des plus jeunes, aux plus âgés de rester dans une ville dont le prix du mètre carré ne cesse d'augmenter de façon exponentielle.

Ma question concerne aujourd'hui plus spécifiquement le rôle politique d'impulsion et d'accompagnement que la Municipalité doit et peut améliorer.

Vous le savez, la réglementation va imposer à partir de septembre prochain un « système de cotation unique » constitué de critères généraux et spécifiques ne se limitant pas aux seuls revenus du demandeur de logement : la situation de famille, la présence d'un handicap, la perte d'autonomie, l'urgence de la demande, etc...

Dans le respect des compétences du Territoire au sein de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), et en anticipant sur la mise en place de cette « cotation unique », pouvez-vous nous préciser, Mme la Maire ,puisque gouverner c'est prévoir , quels sont les nouveaux outils que vous allez mettre en place pour permettre à tous les Vincennois, touchés par des difficultés sociales ou des malheurs familiaux, de rester dans notre commune ?

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse de M. Pierre LEBEAU, Premier Adjoint au Maire,  
à la question orale posée par Mme Muriel HAUCHEMAILLE,  
Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire »

Chère collègue,

La loi ELAN rend, en théorie, l'application de la cotation de la demande de logements sociaux obligatoire au 1er septembre 2021. Comme vous l'avez dit, la mise en place de cette réglementation est portée par le Territoire Paris Est Marne & Bois, qui en a désormais la compétence.

Toutefois, au moment où je vous parle, les travaux débutent au sein de l'intercommunalité comme dans beaucoup d'autres, et les inconnues sont nombreuses. Quels seront les critères de notation des demandes de logements sociaux ? Comment sera fixée la pondération de chacun de ces critères ? Qui des villes ou du Territoire attribuera les notes à chaque demande ? Y aura-t-il une liste commune ou par ville ?

Parmi toutes ces questions, une chose est certaine : Vincennes n'a pas attendu une législation de la cotation obligatoire pour en appliquer le principe. Notre commune a même été une des pionnières en la matière puisqu'il y a plus de 20 ans, l'OPH de Vincennes, attribuait déjà à chaque demande de logement social un nombre de points, selon différents critères, dont notamment le caractère urgent de la demande et l'ancienneté du dossier. Je crois, Chère collègue, que vous connaissez parfaitement ce système et que vous pouvez témoigner de l'exigence et de l'humanité qui sont les nôtres dans l'examen des dossiers présentés.

Cependant, ce dispositif de cotation n'a pas pu être maintenu lorsque le numéro unique régional s'est imposé, du fait de la multiplication très importante du nombre de demandes de logements qui en a découlé. Je vous rappelle en effet que ce sont environ 30 000 familles qui souhaiteraient obtenir un logement social à Vincennes.

Néanmoins, et malgré la suppression du processus de cotation, nous continuons d'étudier le contexte global et les particularités des demandes reçues. En effet, chaque situation se doit d'être appréciée avec humanité et à ce titre, une attention toute particulière est portée à l'ancienneté du dossier, à la composition familiale, aux difficultés rencontrées (suroccupation, insalubrité, expulsion, violences conjugales, etc...), ainsi qu'à l'état de précarité et au reste à vivre des demandeurs. Le rôle du service logement est également de s'assurer que les dossiers qui vont être présentés comprennent toutes les pièces obligatoires et valables juridiquement.

Pour autant, la décision finale d'attribution des logements à pourvoir dans le contingent ville revient toujours aux bailleurs sociaux, sur la base des propositions de candidats adressées par la Ville.

Pour conclure, soyez assurée, Chère collègue, que la Ville de Vincennes veillera, dans le cadre des travaux menés par le Territoire, à ce que les intérêts et les demandes des Vincennois soient pris en compte et défendus lors de la mise en œuvre de la réglementation.



**Conseil municipal du 14 Avril 2021**  
**Question orale posée par Olivier Sester**  
**pour la liste «Vincennes Respire »**  
**sur une « La mise en service d'une navette Est-Ouest»**

Madame la Maire, chères et chers collègues,

Depuis de nombreuses années les habitantes et habitants de Vincennes nous interpellent sur les difficultés de déplacement qu'ils rencontrent pour traverser notre ville d'Est en Ouest. En effet, la plupart des équipements municipaux (Piscine, Mairie, centre administratif, cimetière, conservatoire...) sont situés sur un axe qui va d'Est en Ouest en passant par les rues de Lagny, de Fontenay et DeFrance,.

En dépit d'une offre de transport en commun très développée à Vincennes, les quartiers Ouest et Est de notre ville ont parfois le sentiment légitime de se sentir délaissés et les personnes les plus fragiles : PMR, personnes âgées, jeunes enfants... rencontrent de réelles difficultés pour rejoindre ces services du quotidien.

Par ailleurs, très récemment vous avez inauguré une navette autonome qui en passant par le cours Marigny permet de relier le Parc floral et ensuite le lac des minimes. Cette navette qui n'a en réalité rien d'autonome (un agent de la RATP est présent en permanence dans le véhicule), en plus d'avancer à très petite vitesse, occupe à elle toute seule une double voie sur le cours des Maréchaux et ne répond guère aux demandes exprimées par les Vincennois.se.s

**J'en viens donc à ma question : à la place de l'expérimentation actuelle qui ne rend que peu de services aux habitant.e.s pouvez-vous, Mme la Maire, envisager la mise en service d'une navette électrique (avec chauffeur et accessible aux personnes à mobilité réduite) qui d'Est en Ouest reliera les quartiers les moins bien desservis en transports en commun, le centre-ville et tous les équipements municipaux.**

Je vous remercie pour votre réponse.



Réponse de M. Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire,  
à la question orale posée par M. Olivier SESTER,  
Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire »

Mes chers collègues,

Nous avons la chance à Vincennes de pouvoir profiter d'un maillage et d'une diversité en matière de transport en commun très importants, notamment sur les axes principaux est/ouest de la Ville. Pour seulement 2km<sup>2</sup> de superficie, nous comptons une gare de RER, 3 stations de métro et même dans quelques années une quatrième à l'est dans le quartier des rigollots, pas moins de 11 lignes de bus et une dizaine de stations Vélib.

La présence de ce réseau est à conjuguer avec l'importante politique de la Ville en matière d'accessibilité des transports en commun. Comme vous le savez, nous traitons systématiquement les quais des arrêts de bus lors de nos travaux afin de rendre accessibles les lignes de bus Vincennes à l'ensemble des publics et ainsi permettre de desservir la totalité de nos quartiers.

Ce maillage et cette diversité, notre majorité la développe et l'améliore en partenariat avec la RATP et Ile-de-France Mobilité. Aussi, régulièrement nous passons des conventions pour déporter des lignes existantes ou les prolonger afin d'améliorer l'offre de mobilité de nos concitoyens.

Je prends pour exemple les lignes 210 et 118 qui par convention en 2009 ont été déportées pour desservir le Domaine du Bois et la gare d'Austerlitz. Coût de l'opération pour la ville, 75 000 euros par an, car comme vous l'ignorez peut-être, toute création ou modification des lignes existantes doivent être compensées financièrement par les collectivités. Des sommes très importantes, que nous assumons pour le bien des Vincennes et des Vincennes lorsque cela est nécessaire.

En complément du réseau RATP/IDF mobilité, la municipalité a souhaité mettre en place d'autres modes de transport pour des destinations et des publics spécifiques. Aussi, deux navettes sont en place à Vincennes, l'une pour les enfants, desservant le stade le mercredi après-midi avec une centaine d'inscrits et l'autre permettant de se rendre au cimetière nouveau un mardi par mois.

J'en viens maintenant au cœur de votre question : pourquoi la Mairie ne mettrait-elle pas en place une navette est-ouest ? Une question qui revient régulièrement à chaque renouvellement de mandat.

Figurez-vous que nous nous sommes posés la même question il y a maintenant plus de 10 ans.

Aussi, nous avons fait en 2011 en lien avec l'association Vilcena l'expérimentation d'une navette s'adressant en priorité aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux enfants au départ de l'Est de la Ville. Cette expérimentation a duré un an et demi mais n'a malheureusement pas porté ses fruits, en effet la navette n'avait transporté que 180 personnes, pour un coût de 22 000 euros.

Autour de nous, nous observons également que les navettes municipales, initiées ici ou là, ne rencontrent pas le succès espéré.

En effet, même avec un budget conséquent, ces navettes ne peuvent pas effectuer des rotations aussi importantes qu'une ligne de bus classique. Les contraintes d'horaires, des jours de passage ou encore les tracés sont régulièrement remis en cause par les utilisateurs qui finissent par reprendre les transports classiques.

Aussi nous avons souhaité développer des politiques en matière de mobilité et d'accessibilité qui nous paraissent plus efficaces comme la modification des tracés des lignes existantes et la mise en accessibilité systématique des transports comme je l'ai déjà évoqué.

Nous nous sommes également efforcés d'apporter à l'ensemble des quartiers de notre Ville une vitalité en matière de commerces, de marchés et d'animations afin de ne pas concentrer l'ensemble des services, des équipements et de l'activité économique en centre-ville. Nous voulons que nos quartiers vivent et que les riverains puissent avoir le meilleur cadre de vie possible à proximité. C'est un travail quotidien mais nous y parvenons.

Nous étudions enfin d'autres options, comme par exemple la navette autonome électrique qui a été mise en place dans le bois de Vincennes par la RATP en partenariat avec l'Etat, la Région et les Mairies de Paris et de Vincennes.

Sachez que contrairement à vos propos, la navette autonome qui relie maintenant le bois de Vincennes à la Mairie de Vincennes est expérimentée par la RATP et Ile de France Mobilités depuis novembre 2017, sur le territoire de la ville de Paris à la limite avec notre commune.

Depuis plusieurs semaines, cette expérimentation a été étendue au cours Marigny avec notre accord pour la tester en zone à plus dense circulation et la confronter au défi technique de la complexité du franchissement de l'avenue de Paris. Ceci explique d'ailleurs la présence d'un agent de la RATP afin de pouvoir passer en mode manuel le cas échéant et d'effectuer des retours aux constructeurs pour améliorer son comportement.

Pour la vitesse, la navette circule à 20km/h ce qui ne me choque pas étant donné qu'il s'agit d'un prototype circulant dans une zone limitée à 30km/h permettant de sécuriser les nombreux piétons, cyclistes et automobilistes.

Elle est, en plus d'un succès en matière d'utilisation, une innovation qui est scrutée au niveau national et international. Ce succès a d'ailleurs inspiré d'autres communes, qui souhaitent également accueillir sur leur territoire les mêmes expérimentations.

Concernant le trajet, je suis très surpris que vous puissiez douter de son intérêt. Il a été étudié pour permettre aux personnes de circuler de manière écologique dans le bois de Vincennes et d'assurer le test des prototypes dans un milieu à faible densité de circulation.

Vous l'aurez compris, cette navette autonome pourrait être une réponse, mais laissons-lui encore un peu de temps pour faire ses preuves.

Je vous remercie,

---

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**  
**« AVEC VOUS POUR VINCENNES »**  
**SUR LE DUP-Paris**  
**Prochaine étapes déclaration d'utilité publique – Avenue de Paris**

Madame le Maire,  
Mes chers collègues,

Mardi 6 avril dernier, le Conseil du Territoire Paris Est Marne et Bois a approuvé le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur le secteur situé au 3 et 30-34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes.

Une étape importante pour un projet d'aménagement urbain ambitieux situé en cœur de ville à quelques mètres seulement du Château de Vincennes. Projet que notre majorité porte depuis plusieurs années en partenariat avec le Territoire et l'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) et la VINCEM.

Comme cela a été présenté aux Vincennois, ce projet repose sur la nécessité de réaménager ce secteur de l'avenue de Paris dont l'habitat se dégrade depuis des années, contrastant avec la cohérence architecturale des lieux.

Ce projet est également une opportunité unique pour notre commune de développer davantage son attractivité sur les plans culturel, économique et touristique en lien avec la proximité du château de Vincennes et les attentes de nos concitoyens en la matière

Nous n'en doutons pas, ce projet est pour notre Ville une nouvelle étape importante pour son rayonnement et la qualité de vie des Vincennoises et Vincennois.  
Aussi, pourriez-vous nous exposer plus en détails les prochaines étapes de la procédure de cette déclaration d'utilité publique ?

Je vous remercie.

Réponse de M. Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire,  
à la question orale posée par M. Alain BONAVENTURE,  
Conseiller municipal de la liste « Avec vous pour Vincennes »

Cher collègue,

Vous le savez, la genèse de ce projet d'aménagement provient d'abord d'un constat sur la faible qualité de l'habitat situé au 3, 30-34 avenue de Paris et au 1 rue de Montreuil. Dents creuses, vieillissement du bâti, vacance des logements et des commerces sont autant de signaux qui nous ont conduit à prendre nos responsabilités et à étudier un projet de réaménagement de cet îlot.

Les Vincennois le savent bien, c'est par ce même travail de réflexion - en amont & sur le temps long - qu'ont vu le jour les projets d'aménagement de notre ville, œuvrant dans le sens de l'intérêt général et aujourd'hui salués par tous. Je pense ici au projet de réaménagement de l'îlot Fontenay, mais nous pourrions en citer bien d'autres.

A ces signaux est venu s'ajouter une conjoncture d'opportunité avec le départ du garage Peugeot sur le trottoir sud de l'avenue de Paris, libérant un espace très important et l'identification d'un besoin, celui de pérenniser et d'agrandir, en accord avec son gérant, l'unique cinéma vincennois. Un cinéma indépendant, cher au cœur des Vincennois et que nous souhaitons voir se maintenir sur notre territoire dont chacun connaît le lien fort et historique avec le 7ème art.

Enfin, la localisation de ce secteur de l'avenue de Paris, à proximité immédiate du métro, du RER A mais surtout d'un monument historique aussi remarquable que le Château de Vincennes, nous est apparu comme une opportunité unique pour développer davantage encore les activités commerciales et touristiques de notre commune.

Fort de ce constat, nous avons travaillé afin de présenter à nos concitoyens un projet ambitieux dévoilé en détail lors de la concertation qui s'est tenue de fin juin à début octobre 2020.

Cette concertation préalable a permis de recueillir l'avis des Vincennoises et Vincennois via l'ensemble des dispositifs de communication et de concertation qui ont été mis en place par la municipalité. Je voudrais d'ailleurs remercier les nombreuses personnes qui ont pris le temps de participer à cette concertation tant pour leur soutien que pour leurs interrogations et leurs critiques constructives.

Le projet que nous avons soumis aux riverains a été conçu autour de quatre axes principaux : le logement, la culture, l'activité commerciale et le tourisme. A ces quatre axes, nous avons souhaité fixer quatre objectifs principaux : la mixité sociale, le rayonnement, l'amélioration du cadre de vie et le développement durable.

En matière d'aménagement cela se traduira concrètement par l'implantation au nord de l'avenue, de 70 logements dont la moitié en social ; de commerces ; d'un équipement culturel et d'un parking en sous-sol de 80 places.

Et au Sud d'un hôtel d'environ 60 chambres, d'un cinéma d'une capacité d'environ 700 fauteuils, diffusant des films commerciaux et des films labélisés « art et essai », ainsi qu'un espace vert à l'arrière de la parcelle.

... / ...

Comme vous l'avez évoqué cher collègue, une nouvelle étape a démarré le 6 mars dernier avec le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique lors du Conseil du Territoire. Elle est l'amorce de l'enquête publique qui débutera dans les prochains mois et qui sera encadrée par un commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur rédigera son rapport qui sera ensuite transmis au Préfet, qui lui-même statuera sur l'utilité publique du projet présenté.

Une fois cette phase terminée, il sera alors temps, pour nous tous rassemblés, d'affiner ce projet d'aménagement en opération détaillée afin d'entamer les phases préliminaires aux travaux.

Bien entendu, au fur et à mesure de l'avancement du projet, nous communiquerons et informerons l'ensemble des Vincennois.

Je vous remercie,

---

**Vœu de Mme Chantal BALAGNA-RANIN**  
**élue de la liste**  
**« VINCENNES À GAUCHE POUR UN FRONT CITOYEN, ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE »**  
**portant sur le FONCTIONNEMENT DES SERVICES POSTAUX DE VINCENNES**

Considérant les dysfonctionnements constatés depuis la délocalisation du centre de traitement du courrier en septembre 2019 et dénoncés par les usagers,

Considérant que pour justifier cette délocalisation, La Poste a évoqué des problèmes de canalisations apparus en 2018,

Considérant qu'à ce jour, en 2021, ces travaux de réparation doivent être achevés et les locaux réutilisables,

Considérant que les facteurs de Vincennes voient leur tournée augmentée par le centre de Montreuil qui les organise, ne leur permettant plus de distribuer tout le courrier le jour même,

Considérant que les bureaux annexes de la ville rayonnent sur des quartiers qui représentent un nombre conséquent d'usagers de tout âge, actifs ou retraités, participant d'une large mixité sociale,

Considérant, pour le bureau annexe de La Jarry, les horaires restreints, l'absence d'un automate d'encaissement de chèque, l'absence de conseiller financier interdisant l'accès à certains produits,

Considérant que l'utilisateur est alors obligé de délaisser ce bureau et d'aller grossir la file d'attente à Vincennes principal,

Considérant la nécessité de préserver la qualité du service public de la poste,

Le conseil municipal demande à la direction de La Poste le retour à Vincennes du centre de traitement du courrier et le développement des activités et horaires des bureaux annexes de la ville à l'égal du bureau.

---

**Vœu de Mme Muriel HAUCHEMAILLE**  
**élue de la liste**  
**« VINCENNES RESPIRE »**  
**portant sur le PACTE FINANCE-CLIMAT**

« *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs* » s'indignait Jacques Chirac en 2002 à Johannesburg, conseillé par Nicolas Hulot.

« *Si le climat était une banque, on l'aurait déjà sauvé* », disent les nombreux jeunes présents aux dernières Marches pour le climat.

Si un certain nombre de textes, nationaux ou internationaux, incitent ou obligent l'Etat et les collectivités locales à agir massivement pour contenir la hausse des températures en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, voire 1,5°C, force est de constater que tous les moyens ne sont pas employés pour répondre, dans les temps, à ce défi vital.

C'est dans le sillage de cette triste réalité que s'est constitué le « Collectif CLIMAT 2020 pour un pacte finance-climat européen » réunissant des citoyens de tous âges, de tous milieux, des femmes et hommes politiques de tous bords, des chefs d'entreprise et des syndicalistes, des intellectuels et universitaires, des salariés, des chômeurs, des paysans, des artistes et des artisans, des responsables associatifs qui ont souvent des terrains d'actions différents mais qui tous se rassemblent car ils sont convaincus que l'Europe doit, de toute urgence, apporter une réponse claire et très ambitieuse pour lutter contre le dérèglement climatique.

Considérant :

- Les accords de Paris de 2015;
- L'appel d' Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'ONU, de décembre 2020, appelant les responsables publics à prendre des mesures concrètes face à l'état d'urgence climatique.
- La condamnation du 3 février 2021 par le tribunal administratif de Paris de l'État français dans la crise climatique pour non-respect de ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (appelé « jugement sur l'Affaire du Siècle ») ;
- Les 149 propositions élaborées par la Convention Citoyenne pour le Climat ;
- La consultation actuellement en cours lancée par le Territoire Marne et Bois sur son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), élaboré en co-construction avec l'ensemble des acteurs territoriaux et dont l'approbation définitive est prévue en juin 2021.
- L'engagement européen de la Ville de Vincennes.

Le Conseil municipal :

Mandate Madame le Maire de Vincennes pour apporter son soutien à l'appel pour un Pacte Finance-Climat Européen et porter le projet d'un Pacte Finance Climat Européen au niveau du Territoire Marne et Bois ainsi que dans l'ensemble des réseaux de collectivités auxquels Vincennes participe.

**Vœu de Mme Odile SÉGURET  
élu de la liste  
« AVEC VOUS POUR VINCENNES »  
portant sur la LIMITATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES  
DANS LES CLASSES DE GRANDE SECTION DE MATERNELLE, CP et CE1**

Chaque année, la Ville travaille en partenariat avec l'Éducation Nationale afin d'étudier les prévisions d'effectifs pour la rentrée à venir. La gestion sincère de ces prévisions a d'ailleurs été à plusieurs reprises soulignée par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, qui reconnaît notre capacité à établir des effectifs prévisionnels au plus juste de la réalité. Cette vigilance permet ainsi de garantir l'accès pour tous les élèves, dans de bonnes conditions, à la restauration scolaire ou aux activités périscolaires, et de maintenir une répartition équilibrée des effectifs par école sur le territoire de notre commune.

Pour que ce travail permette d'anticiper la réalité des effectifs par classe à la rentrée scolaire suivante et de vérifier que les décisions anticipées de fermetures de classe sont légitimes, il convient d'en connaître au plus tôt les prérequis et de faire en sorte qu'ils garantissent des conditions d'apprentissages optimales pour les petits Vincennois.

Dans ce cadre,

- Considérant que le Président de la République a annoncé le 25 avril 2019 que les classes de grande section de maternelle, CP et CE1 se composeraient de 24 élèves maximum d'ici la fin du quinquennat,
- Considérant qu'à Vincennes, cette mesure n'est pas encore appliquée pour les classes en question,
- Considérant que 3 fermetures de classes d'élémentaire (2 fermes et une conditionnelle) sont envisagées par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale pour la rentrée 2021,

Le Conseil municipal réuni en séance ce mercredi 14 avril affirme clairement sa volonté de maintenir sur sa commune des conditions d'enseignement favorisant la réussite scolaire et l'épanouissement de tous les élèves et émet le vœu :

- Que la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale tienne l'engagement gouvernemental d'abaisser à 24 élèves par classe à Vincennes les effectifs des grandes sections de maternelle, CP et CE1, puisque la configuration des établissements le permet, et ce dès septembre 2021,
- Que cet allègement des effectifs des grandes sections de maternelle, CP et CE1 n'implique pas une augmentation du nombre d'élèves dans les autres classes,
- Que les prévisions annoncées par l'Éducation Nationale soient réexaminées au plus vite pour tenir compte de l'engagement de limitation des effectifs ci-dessus et des données affinées par la Ville à l'issue de la campagne d'inscriptions scolaires et ce afin de permettre d'une part aux élèves d'être accueillis dans de bonnes conditions et d'autre part aux personnels de l'Éducation nationale concernés par les fermetures envisagées de conserver leur poste à Vincennes, en particulier en cette période de crise sanitaire.